

29 avril 2005

CITE DES SCIENCES DC RISQUE ET DE L'ASSURANCE

Arrivé au terme de la première phase consacrée à l'étude de faisabilité, le cabinet EL associés a présenté, vendredi 29 avril 2005, ses conclusions au comité technique. Elles sont le résultat des contacts pris avec les collectivités publiques, les mutuelles, l'AURA, le CEPR, l'ECF ...

Selon le schéma élaboré par Jacques Lichnérovitch et Jean-Pierre Leroy, la Cité serait implantée sur deux sites voisins: les jardins de la Brèche et le collège Fontanes. La Brèche accueillerait sur 1750 m² les activités publiques et Fontanes (2200 m² sur partie désaffectée) les activités scientifiques et professionnelles.

Sur la Brèche, on trouverait:

- une salle de spectacles (100 places) à usage universel où l'on présenterait différentes sortes de risques: les risques de la terre, les risques technologiques majeurs ...

Dans une logique didactique, chacun de ces risques donnerait lieu à un exposé du phénomène, à une explication scientifique, à l'évocation de la prévention ...

- une salle d'actualités (plus petite) où l'on trouverait des éléments sur les accidents, la météo.. Elle pourrait constituer une vitrine du Pôle d'excellence du risque, des métiers, des entreprises ...

- une galerie d'exposition temporaire consacrée aux risques à la personnes (risques routiers, santé ...)

- une Cité des enfants avec des ateliers pédagogiques sur les risques liés à la maison, au jardin, à l'école, à la promenade ...

Le collège Fontanes serait réservé aux structures scientifiques et professionnelles (laboratoire de recherche, centre de ressources, salles de formation ou de rencontre avec les professionnels, salle de congrès ...)

BL associés estime que les deux sites peuvent accueillir tous les éléments du programme. Fontanes, en particulier, garderait ainsi sa vocation de centre intellectuel et la chapelle désaffectée pourrait être convertie en salle de 300 places pour les congrès. Selon le nombre de visiteurs visé (80.000 à 100.000/an), le coût de la Cité se situerait entre 10 et 15 millions d'euros à répartir selon une clé qui reste à déterminer. Ce sera l'objet du comité de pilotage qui se réunira avant l'été.

D'ici là, les concepteurs compléteront leur schéma en tenant compte notamment des observations faites par l'AURA en ce qui concerne réorientation de la recherche scientifique (privilégier les offres exprimées) et l'approche des risques (aller au-delà de l'assurable pour aborder l'angle sociologique, littéraire, poétique même ...). Par ailleurs, le moment vient où il faudra solliciter le conseil scientifique et, sans doute, nommer un responsable qui suive la progression du projet.